

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- 0039978

133066

Matricule :	6818	Société :	RAM.
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ESBAHI KHALID.
Nom & Prénom :	ESBAHI KHALID.		
Date de naissance :	20.08.1964.		
Adresse :	Mutuelle		
Tél. :	0664505050	Total des frais engagés :	698,00 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019	Cadre réservé au Médecin	
	Dr. Fayçal SEBTI Expert Près les Tribunaux الطبيب العام Médecine Générale Tél: 05 22 25 28 82	
Cachet du médecin :	MESBAHI KHALID	
Date de consultation :		
Nom et prénom du malade :		
Lieu de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	cystite	
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC
Pathologie :		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 27/09/22
 Signature de l'adhérent(e) :

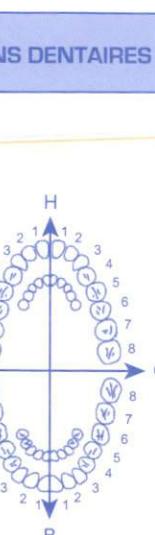
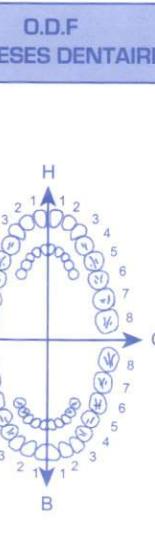
Dossier n° M22-0039978 Mle 6818
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27				INPE 0944196367
29	V		150 DA	Dr. FAYCI SEBTI Expert Prés les Tribunaux
2022				Médecine Générale Tél: 05 22 25 23 82

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE A. COUDRIER Rue des Tonneliers 222 CASABLANCA 25710	27/09/22	548,00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
INPE 09 M 26367 د. فايز السبتي Dr. FAYCI SEBTI Expert Prés les tribunaux Médecine Générale Téléphone 22 25 28 82	27/09/2022	-	Spiques	X		50 DH	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																		
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																		
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.																		
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient															
			Coefficient des travaux															
			Montants des soins															
			Début d'exécution															
			Fin d'exécution															
	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																	
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><hr/></td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	<hr/>			G	00000000	00000000	B	35533411	11433553
	H	25533412	21433552															
	D	00000000	00000000															
	<hr/>																	
	G	00000000	00000000															
	B	35533411	11433553															
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>																	
			Coefficient des travaux															
			Montants des soins															
			Date du devis															
			Date de l'exécution															

Dossier N° M22-0039978 مل 6818

Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux

Médecin Attaché au Service

de Gastro - Enterologie

(Hôpital Averoës)

Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejati (Ex des Alpes. Maârif)

CASABLANCA

Tél. : C. : 0522.25.28.82

GSM : 0661 96 19 96

الدكتور فيصل السبتي

خبير محلق لدى المحاكم

طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي

بمستشفى ابن رشد

الطب العام

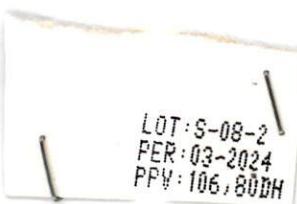
2، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)

الدار البيضاء

الهاتف : 0522.25.28.82

المحمول : 0661 96 19 96

Casablanca, le ----- 27/09/2022 -----



MESBAHI KHALID

TRIAxon® I.M.
1g/3.5ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant

6 118000 081258

LOT: S-08-2
PER: 03-2024
PPV: 106,800DH

6 118000 081258

LOT: S-07-2
PER: 03-2024
PPV: 106,800DH

6 118000 081258

Doliprane® 1000 mg
PARACÉTAMOL
10 Comprimés

6 118000 040977

LOT: S-11-2
PER: 05-2024
PPV: 106,800DH

6 118000 081258

PPV: 14DH00

PER: 01/25

LOT: L253

Dr. Fayçal SE

LOT: S-10-2
PER: 05-2024
PPV: 106,800DH

Expert Près les Tribunaux

الطب العام

Médecine Générale

Tel: 05 22 25 28 82

106,80 TRIAXON 1g Une I.M par jour N° 5

X 5

14,00 DOLIPRANE 1000 3 C par jour
S.V.

548

PHARMACIE LA COLOMBE
33, Rue Ibnou Hassan
CASABLANCA
Tél. 0522.25.71.07